UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2

Délibération N° 2017-91

Le Conseil d'administration, en sa séance du 15 décembre 2017,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,
Vu l'avis rendu par le Comité technique le 23 novembre 2017,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du bilan social 2016.

Le Conseil d'administration approuve le bilan social 2016, joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 15 décembre 2017

Le Président de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE

Nathalie DOMPNIER

ACADÉMIE DE LYON • ACADEMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 UNIVERSITE DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
CAMPUS BERGES DU RHÔNE - 16, quai Claude Bernard - F69365 - Lyon cedex 07
Téléphone : +33 (0)4 78 69 74 58 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 74 21
dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr